

compte qu'il s'agit là d'une épreuve très spécialisée à l'égard d'un but très particulier et que certains de nos meilleurs athlètes canadiens, par exemple, ne pourraient pas triompher des épreuves d'aptitude physique exigées pour faire partie des forces armées. Je pense donc que cette question doit être envisagée dans son aspect propre.

Ceci étant dit, on peut ajouter qu'il existe d'autres catégories d'épreuves et de relevés qui ont été faits, notamment les épreuves Kraus-Weber aux États-Unis qui ont pour résultats d'indiquer la résistance et le développement musculaire de base d'un enfant Nord-Américain ordinaire au moyen de certaines épreuves de base. L'enfant Nord-Américain ordinaire occupe un statut quelque peu inférieur par rapport à d'autres groupes d'enfants de pays de l'Europe continentale, où les niveaux de vie ne sont certainement pas aussi élevés qu'aux États-Unis ou qu'au Canada.

On a appliqué aux Canadiens les résultats obtenus en vertu d'un relevé effectué aux États-Unis, et des travaux se poursuivent en vue d'établir dans quelle mesure les conclusions obtenues par ceux qui ont mené l'enquête aux États-Unis peuvent s'appliquer au Canada.

Il me semble qu'on peut prétendre sans risque de se tromper qu'une partie de la rançon de notre niveau élevé de vie en Amérique du Nord et le luxe conséquent dont peuvent bénéficier plusieurs familles aboutissent à une aptitude physique inférieure à celle d'un pays où le niveau de vie est plus bas, où les gens doivent se rendre à pied à leur travail plutôt que par automobile et où ils doivent s'adonner à des exercices physiques plus simples plutôt que de jouir de divers loisirs faciles, comme c'est le lot de la plupart d'entre nous en Amérique du Nord.

Comment rattacher cela à un programme, en ce qui concerne le ministère et les divers ministères provinciaux en cause également?

M. Monteith a déjà mentionné les résultats atteints de 1943 à 1953 en vertu de la loi sur l'aptitude physique nationale. J'étais alors le sous-ministre chargé de ce programme et je pense que presque tous ceux qui s'en sont occupés ont conclu en général qu'il avait fait faillite. C'est une des rares mesures législatives qui, à mon avis, a été abrogée à l'unanimité par les parlementaires de cette époque. Cela ne signifie pas que le parlement canadien n'approuve pas l'établissement d'un programme d'aptitude physique. Je crois simplement qu'on a jugé à cette époque qu'il n'avait pas été envisagé selon sa conception première.

De 1953 jusqu'à récemment nous avons retenu les services d'un consultant sur l'aptitude physique et la récréation, M^{me} Doris Plewes, qui est tout à fait compétente et qui a grandement aidé, à mon avis, les ministères provinciaux et plusieurs autres groupements et organisations par tout le Canada en fournissant des conseils techniques et professionnels à l'égard de divers problèmes d'aptitude physique et de programmes entrepris par les gouvernements provinciaux ou municipaux. Plusieurs de ces programmes ont trait à l'éducation physique dans les systèmes d'enseignement, et un problème délicat se pose ici à l'égard de la responsabilité constitutionnelle. M^{me} Plewes n'a offert ses services que sur demande, chaque fois que les autorités provinciales ou municipales par l'entremise des provinces ont requis ses services à titre de conseil.

La brochure mentionnée par M. Grafftey, intitulée 5BX et publiée par l'Aviation royale, était l'aboutissement d'un programme auquel M^{me} Plewes a pu consacrer beaucoup de travail de concert avec M. Orban et le commandant d'escadre Tett de l'A.R.C. Je crois qu'il est équitable d'affirmer qu'au cours de la dernière année, à la suite de l'intérêt stimulé par le discours prononcé par le duc d'Édimbourg quand il a assumé la charge de président de l'Association médicale canadienne, on a recommencé à manifester de l'intérêt dans plusieurs milieux aux répercussions d'un programme relatif à l'aptitude physique. Il existe au sein de la Direction des services d'hygiène du ministère un comité spécial formé en vue d'étudier tous les aspects de ce problème, et qui travaille